

FRANCE – Compte saisi

Par Christophe NOISETTE

Publié le 26/11/2005

Monsanto a fait saisir le 26 novembre un des comptes bancaires de la [Confédération paysanne](#) (CP) pour obtenir le paiement d'une condamnation, en réparation du préjudice subi lors de la destruction de PGM en 1998 à Montbéliard dans le Tarn (jugement du TGI de Montauban le 9 mai 2000, confirmé par la Cour d'Appel de Toulouse en décembre 2001). La CP et René Riesel, à l'époque secrétaire général du syndicat, avaient été condamnés à verser une somme de 153 000 euro, à quoi s'ajoute plusieurs dizaines de milliers d'euro d'agios. Seuls 18 000 euro étaient disponibles sur le compte du syndicat. Monsanto France a annoncé qu'elle entamerait toutes les procédures nécessaires pour recouvrer la totalité de la somme. La CP a lancé une campagne internationale contre Monsanto.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-compte-saisi/